

Rentrée

scolaire

Département de l'instruction publique
de la formation et de la jeunesse - DIP

2025

Cette première édition de la brochure de rentrée 2025-2026, rassemble, en un seul document, l'ensemble des informations clés pour l'année scolaire à venir. Elle présente les nouveautés, les projets qui se poursuivent et les réformes à venir avec pour objectif commun d'offrir aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage et d'épanouissement, tout en répondant aux défis éducatifs et de formation d'aujourd'hui.

De nouvelles initiatives voient le jour : une semaine dédiée à l'orthographe sera organisée au printemps et, plus largement, cette compétence sera valorisée dans toutes les disciplines. Autre nouveauté cette année, l'interdiction totale et généralisée des téléphones portables dans l'enseignement obligatoire, accompagnée de sanctions uniformisées ainsi qu'une campagne de prévention autour de l'usage des écrans. Cette décision vise à préserver la qualité des apprentissages et la santé mentale des élèves, à réduire le cyberharcèlement et à encourager les interactions sociales hors écran.

Certaines actions déjà engagées les années précédentes continuent à se déployer, comme la co-intervention en 1P-2P, destinée à soutenir les élèves dès leurs premiers pas à l'école et à accompagner les enseignants face à la diversité des besoins. Par ailleurs, le département poursuit ses efforts pour favoriser la scolarisation de toutes et tous dans l'école de leur quartier en ouvrant une nouvelle classe intégrée et en améliorant les conditions d'accueil dans les structures de l'enseignement spécialisé.

Parallèlement, des réformes se préparent : un projet pilote est lancé dans deux cycles d'orientation afin de tester la mise en œuvre, en 9ème année, de groupes de besoins en français et en mathématiques. Toujours au CO, tous les élèves de 10ème année recevront pour la première fois une attestation des compétences transversales leur permettant de mieux valoriser ce qui ne figure que rarement dans un carnet scolaire et qui pourra être intégré dans leur dossier de candidature pour un apprentissage ou un stage.

La lutte contre le décrochage et les actions en faveur de la santé mentale font aussi partie des priorités du département. Ainsi, l'offre de formation préqualifiante va évoluer et des nouveaux programmes de santé et de bien-être à l'école sont développés.

Au-delà des actualités et des chantiers en cours, cette brochure reflète une vision : celle d'une école qui porte chaque élève au plus haut de ses capacités, en nourrissant le goût d'apprendre et de progresser.

Dans une époque où les enjeux sociétaux occupent une place toujours grandissante, l'école doit y faire face tout en veillant à ce que ces questions ne fassent pas oublier l'essentiel de sa mission : la transmission des savoirs, la maîtrise des fondamentaux, mais aussi la culture générale, le raisonnement et l'esprit critique, qui demeurent un gage d'épanouissement et de réussite pour toutes et tous.

Anne Hiltbold
Conseillère d'État

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

Déploiement de la co-intervention	10
Construction de la future réforme du CO : projet pilote	11
Cours d'Information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) : introduction de l'attestation de compétences transversales en 10 ^{ème}	12
Exposition <i>cité-métiers.ch</i>	12
Usage des écrans : prévention et sanctions	13
Nouveaux moyens d'enseignement et mises à jour	14
Sécurité dans le périmètre de l'école	14

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

Réforme de l'offre de formation préqualifiante de l'ESII	18
Maturité professionnelle	18
Séjour à l'étranger d'une année pour les élèves de l'ECC	19
Écoles supérieures - Centres de formation professionnelle	19

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Conditions favorables d'intégration	24
Renforcement du plan d'étude romand (PER)	25
Rénovation des bâtiments	25

PROJETS TRANSVERSAUX

Education numérique : nouveaux moyens d'enseignement et mises à jour	28
Intelligence artificielle : formation des professionnelles et professionnels	28
Dispositif sport-art-études	28
Parcours santé de l'élève	29
Une directive clarifiée pour mieux accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers	31

APERÇU GLOBAL

Effectifs d'élèves	35
Effectifs du personnel enseignant et du personnel OMP	35

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	36
• Croissance des effectifs d'élèves	36
• Effectifs d'élèves	37
• Effectifs d'élèves en co-intervention	37
CYCLE D'ORIENTATION	38
• Croissance des effectifs d'élèves	38
• Effectifs d'élèves	39
• Moyenne d'élèves par classe	39

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

Croissance des effectifs d'élèves	40
Établissements de l'ESII & tertiaire B	40
Répartition des élèves par filières	41
Nombre d'élèves-apprentis par ETP d'enseignement	41

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Croissance des effectifs d'élèves	42
Effectifs d'élèves	43
Effectifs d'élèves par typologie de structures	43
Nombre de structures	43
Nombre de dispositifs	43

OFPC

Contrats d'apprentissage	44
--------------------------	----

MIGRATION

Effectifs d'élèves	45
--------------------	----

Nouveautés de la rentrée 2025

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

PROJETS TRANSVERSAUX

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

DÉPLOIEMENT DE LA CO-INTERVENTION

Cette année scolaire, 145 classes de 1P-2P bénéficieront de la co-intervention (deux adultes par classe), réparties dans 92% des établissements primaires, 62% des écoles et 28.8% des classes de 1P-2P.

S'appuyant sur le déploiement de ce type de dispositif dans divers contextes scolaires – notamment au Tessin, en Belgique et au Canada – le DIP a introduit la co-intervention durant l'année scolaire 2024-2025 au sein de 79 classes, principalement en 1P et en double année de scolarité 1P-2P avec au minimum 50% de temps de présence d'une co-intervenante ou d'un co-intervenant en classe.

Le programme de législature 2023-2028 du Conseil d'État établit comme l'une de ses priorités de garantir des conditions favorables pour l'entrée en scolarité et pour soutenir le développement harmonieux des enfants. En effet, l'entrée en scolarité est une étape importante dans la vie d'un enfant et c'est au cours des premières années d'école que l'élève découvre et construit progressivement les bases sociales et scolaires qui lui seront utiles tout au long de son parcours de formation.

Avec la mise en place progressive de la co-intervention dans les classes de 1P-2P dès la rentrée 2024, le département a donc choisi de renforcer l'accompagnement des plus jeunes élèves et de soutenir autant que possible leur entrée en scolarité régulière et la fréquentation de leur école de quartier. Dans un contexte de hausse continue du nombre d'élèves avec des troubles des apprentissages ou du comportement, il s'agit également de soutenir le travail des enseignantes et enseignants et de répondre à la diversité des besoins des élèves au sein des classes genevoises. Les élèves peuvent avoir besoin de soutien ou d'un renfort d'encadrement à divers moments de leurs premières années scolaires, de manière ponctuelle ou sur une plus longue période, à divers moments de la vie en classe ou dans l'école, sur un ou plusieurs apprentissages.

La co-intervention a une visée collective et doit ainsi favoriser un environnement propice au développement de tous les enfants d'une classe, pour leur permettre d'apprendre progressivement à évoluer en tant qu'élève, dans leur nouveau contexte de vie collective et scolaire, ainsi que pour leur donner les meilleures chances d'atteinte des objectifs d'apprentissage des deux premières années d'école et des suivantes également.

CONSTRUCTION DE LA FUTURE RÉFORME DU CO : PROJET PILOTE

L'élaboration de cette réforme est en cours depuis l'automne 2024. Elle a notamment impliqué l'envoi d'un questionnaire proposé à l'ensemble du personnel enseignant, un temps de réflexion collectif au niveau de chaque établissement et une journée d'étude cantonale réunissant tout le corps enseignant de tous les établissements du CO. Les réflexions ont surtout porté sur les pratiques pédagogiques pour soutenir les élèves avec le plus de difficultés, mais aussi sur les questions de structure et d'organisation du cycle.

Pour l'année scolaire 2025-2026 :

Sur la base des travaux et réflexions menés par les enseignantes et enseignants, une thématique a été choisie pour avancer dans la concrétisation du changement. Ainsi, chaque établissement du CO sera amené à travailler sur la thématique de la collaboration entre professionnels en vue d'améliorer la gestion des différences de niveaux entre élèves. La réflexion au niveau cantonal se nourrira des actions conduites localement.

En outre, un projet pilote décliné dans deux établissements du CO en 9^{ème} année (Voirets et Colombières) permettra de tester la mise en œuvre de groupes de besoins en mathématiques et en français. Les groupes de besoins peuvent être définis comme des regroupements d'élèves en fonction de leurs besoins identifiés dans une discipline à un instant T. Le groupe de besoins est temporaire et évolue au cours de l'année en se basant sur l'analyse des besoins des élèves. La constitution et les reconstitutions des groupes au fil de l'année impliquent que trois classes aient les cours d'une même discipline en même temps, ce qui engendre des tests au niveau de la constitution des horaires également.

Les travaux et réflexions se poursuivent pour affiner le projet de réforme nourri par les retours de ce projet pilote. Pour les 10^{ème} et 11^{ème} années, les réflexions porteront sur la mise en place de filières liées à l'orientation vers la 12^{ème} année, en fonction des formations proposées au secondaire II.

COURS D'INFORMATION ET ORIENTATION SCOLAIRES ET PROFESSIONNELLES (IOSP) : INTRODUCTION DE L'ATTESTATION DE COMPÉTENCES TRANSVERSALES EN 10^{ÈME}

Pour la première fois, il est proposé d'attester les compétences transversales des élèves. Il s'agit par exemple de leur capacité à communiquer, à gérer leurs émotions, à faire preuve de savoir-vivre, à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage et à persévérer. Cette évolution permet de valoriser des compétences qui étaient jusqu'ici moins présentes dans les programmes scolaires.

Cette démarche est accompagnée, dans le cadre du dispositif d'information et d'orientation scolaires et professionnelles (IOSP), d'activités pédagogiques qui permettent aux élèves de se familiariser avec les compétences transversales et de les mettre en valeur dans leur CV. Chaque élève reçoit donc à la fin de sa 10^{ème} année une attestation de compétences transversales personnalisée qu'il réutilisera en 11^{ème}, notamment dans le cadre de la recherche d'un apprentissage ou pour enrichir sa lettre de motivation. Ce document n'est pas un certificat officiel, mais il est valorisé dans les milieux scolaires et professionnels romands. Par ailleurs, tous les élèves doivent faire un stage en entreprise entre le deuxième semestre de la 10^{ème} année et le premier semestre de la 11^{ème} année.

Pour plus de détails, les compétences transversales sont décrites dans le Plan d'études romand.

EXPOSITION CITÉ-MÉTIER.S.CH

Cité-métiers.ch, l'expo se tiendra cette année du mardi 25 au dimanche 30 novembre. Organisé tous les trois ans par l'Association Cité des Métiers et de la Formation, structure tripartite État/patronat/syndicats, l'événement réunira quelque 200 exposants et présentera plus de 400 professions. Il s'agit de la plus grande exposition de Suisse dédiée à la découverte des métiers, à l'orientation professionnelle et à la formation, attirant quelque 100'000 visiteurs dont près de 30'000 élèves genevois (toutes les classes de la 8P, du CO et de la première année de l'ESII s'y rendront sur temps scolaire).

Le CERN sera à l'honneur cette année avec une thématique transversale autour de l'intelligence artificielle (IA) qui viendra enrichir les échanges. L'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) accueillera le public sur un tout nouveau stand ; des conseillers seront présents pour répondre aux questions et de nombreuses animations permettront de découvrir les formations et les métiers. L'exposition est ouverte aux jeunes de tous âges et à leurs parents, mais aussi aux adultes sous l'angle de l'employabilité.

USAGE DES ÉCRANS : PRÉVENTION ET SANCTIONS

Campagne « Vivre avec les écrans »

Le DIP distribuera cette rentrée, à tous les parents de l'enseignement primaire (par le biais du cartable de l'élève), un flyer les invitant à prendre connaissance de la brochure « Vivre avec les écrans » réalisée par la fondation Action Innocence.

Cette brochure, disponible en douze langues, a pour objectif d'apporter une aide aux familles afin d'accompagner les enfants à adopter une utilisation saine et responsable des écrans, à chaque étape de leur développement.

Elle sera remise directement aux parents des élèves 1P-2P des écoles primaires lors des « soirées parents » de début d'année scolaire.

Sanctions harmonisées en cas d'usage du smartphone au CO

Dès la rentrée 2025, les téléphones portables et tout autre outil numérique privé seront interdits dans l'enceinte de tous les établissements du cycle d'orientation, en tout temps, y compris durant les pauses de midi. Cette décision vise à préserver la qualité des apprentissages, la santé mentale des élèves, ainsi qu'à encourager les interactions sociales hors écran et améliorer le climat scolaire.

Pour garantir le respect de cette règle, un dispositif de sanctions progressif est prévu, allant de la confiscation du téléphone, à la retenue, à la convocation des parents jusqu'à l'exclusion de l'élève pour une demi-journée.

Par ailleurs, les outils numériques personnels ne seront plus autorisés pour les activités en classe, en cohérence avec l'introduction de matériel informatique fourni par les établissements. Une exception pourra être faite lors de sorties pédagogiques spécifiques.

Au-delà des sanctions, le DIP agit pour sensibiliser les jeunes à l'usage responsable du numérique notamment par l'enseignement de l'Éducation numérique déployé dès l'enseignement primaire, étant précisé qu'avant la 5P, ces cours sont dispensés sans tablette. Ces cours mettent l'accent sur la prévention des risques d'addiction, de harcèlement ou d'exposition aux contenus inadaptés (voir « *éducation numérique: nouveaux moyens d'enseignement et mises à jour* » p.28).

À noter que les téléphones et autres objets connectés sont déjà totalement interdits dans les écoles primaires.

NOUVEAUX MOYENS D'ENSEIGNEMENT ET MISES À JOUR

Les moyens d'enseignement sont constamment mis à jour afin d'adapter et améliorer les contenus pédagogiques et de refléter l'état actuel des connaissances. Une attention particulière sera accordée à l'orthographe dans toutes les disciplines. Voici les évolutions introduites à la rentrée, au-delà des manuels d'Éducation numérique, déjà évoqués :

Enseignement primaire

Nouveaux manuels romands de Français 4P et 7P, s'inscrivant dans une collection de la 1P à la 11^{ème}, mieux adaptés aux objectifs du Plan d'études romand et mettant en valeur la culture régionale ; mise à jour des manuels romands d'Allemand 7P (*Junior*).

Renforcement de la maîtrise du français, en augmentant les opportunités de lecture et d'écriture dans toutes les disciplines (correction systématique de l'orthographe et de la syntaxe dans les travaux des élèves, pratique régulière et systématique de l'expression écrite et de la dictée, développement du langage oral, en particulier au cycle élémentaire). Par ailleurs, une semaine thématique autour de l'orthographe sera organisée au printemps.

Cycle d'orientation

Mise à jour des manuels romands d'Anglais en 9^{ème} (*English in Mind*); mise à jour des manuels romands de Mathématiques 10^{ème} ; mises à jour des manuels de Latin 10^{ème} (Maximus vol. 2 et 3) au terme d'une phase pilote, et des fichiers IOSP de 9^{ème} et 10^{ème}.

SÉCURITÉ DANS LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE

Le dispositif contre les attaques extérieures (Amok) sera déployé à la rentrée dans toutes les écoles primaires. La police cantonale rencontrera les directions d'établissements afin de les informer du protocole à suivre en cas d'attaques extérieures. Celles-ci auront ensuite pour tâche de transmettre plus largement l'information à l'ensemble du corps enseignant ainsi qu'à tout le personnel administratif et technique.

Le dispositif étant déjà présent au cycle d'orientation et dans les établissements de l'ESII, le personnel enseignant et administratif sera informé des mises à jour des approches en matière de prise en charge de ce type de menaces.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

RÉFORME DE L'OFFRE DE FORMATION PRÉQUALIFIANTE DE L'ESII

Les parcours du préqualifiant sont des dispositifs destinés aux jeunes entre 15 et 18 ans qui ont terminé le cycle d'orientation mais ne disposent pas du niveau requis pour entamer directement une formation certifiante. Chaque année, environ 1'500 jeunes sont pris en charge par l'ESII dans ces parcours préqualifiants afin qu'ils puissent construire des projets de formation. À partir de la rentrée 2025-2026, des changements sont mis en place pour améliorer cet accompagnement.

Pour mieux anticiper la sortie du cycle, une séance d'information sera désormais proposée aux élèves du CO et à leurs familles pour leur expliquer les nouvelles étapes de transition vers le secondaire II, en particulier pour les jeunes qui ne peuvent pas accéder à une formation certifiante. De plus, des entretiens individuels seront organisés dans les CO, en présence d'enseignantes et enseignants du CO et de représentantes et représentants de l'ESII, afin d'accompagner au mieux chaque situation. Par ailleurs, deux classes préparatoires professionnelles de mécanique auto-moto sont transférées du Centre de formation pré-professionnelle (CFPP) au Centre de formation professionnelle technique (CFPT) dès cette rentrée, ce qui permettra de mieux les intégrer dans l'offre globale de formation.

Cette réforme vise à offrir une orientation plus fluide, un meilleur suivi des élèves en difficulté, en collaboration avec les familles, et une plus grande clarté dans les possibilités de parcours du secondaire II. Sa mise en œuvre complète est prévue pour la rentrée 2026-2027.

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Dès la rentrée 2025, l'école de commerce Nicolas Bouvier ouvrira trois classes supplémentaires de maturité professionnelle post certificat fédéral de capacité (MP2). Cette démarche s'inscrit dans la vision stratégique du DIP visant à mieux promouvoir la formation professionnelle.

L'objectif est clair : offrir des perspectives plus nombreuses aux jeunes titulaires d'un CFC, notamment dans les domaines de la santé, du social, des services et du commerce. Une nouvelle classe de MP2 Santé-Social permettra à davantage de titulaires d'un CFC dans les domaines de la santé et du social de préparer leur maturité en une année, en vue d'intégrer la Haute école de santé ou la Haute école de travail social.

Deux classes supplémentaires de MP2 Economie et services, type services, viendront compléter l'offre existante. Elles s'adressent à des jeunes titulaires d'une formation commerciale, notamment dans les domaines du service, de la restauration, ou de l'information documentaire, et leur permettent d'accéder plus aisément aux hautes écoles spécialisées en hôtellerie, tourisme ou en gestion et économie d'entreprise.

SÉJOUR À L'ÉTRANGER D'UNE ANNÉE POUR LES ÉLÈVES DE L'ECCG

Le service Échanges & Mobilité du DIP (EL&M) pilote et coordonne les projets de mobilité des élèves et, en collaboration avec l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), des apprenties et apprentis dans le cadre des programmes suisses Erasmus+.

Comme au Collège, les élèves de l'Ecole de culture générale (ECG) pourront dès cette année effectuer un séjour linguistique à l'étranger en 2^{ème} année de formation. Une inscription aux programmes EL&M en Irlande ou en Allemagne leur permettra de bénéficier d'un soutien financier, d'un encadrement EL&M et d'un suivi local par ses partenaires. Les élèves sont intégrés en école publique et hébergés en familles d'accueil.

Le financement de la Confédération assure le 60% du coût, le solde restant est à la charge des familles. Six élèves de l'ECCG partiront en septembre 2025 (cinq en Irlande, un en Allemagne). À terme, le DIP vise à atteindre un minimum de vingt mobilités d'élèves de l'ECCG par année. Ce type de dispositif représente une opportunité précieuse pour les élèves de développer leurs compétences linguistiques et interculturelles, renforçant ainsi leurs atouts en vue de leur accès au marché de l'emploi. À noter qu'au Collège, 160 élèves effectueront un séjour à l'étranger dans le cadre d'un programme EL&M (152 à l'étranger, 8 en Suisse).

ECOLE SUPÉRIEURES - CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Avec de nombreux secteurs en manque de personnel, le DIP élargit les possibilités de formation pour celles et ceux qui souhaitent exercer des métiers dans le domaine de la santé et du social. L'enjeu : ouvrir des voies concrètes vers l'emploi.

Ouverture d'une classe supplémentaire d'hygiénistes dentaires

L'Ecole supérieure d'hygiénistes dentaires étoffe son offre avec l'ouverture d'une classe supplémentaire de première année. Cette mesure, soutenue par les associations professionnelles des médecins-dentistes des cantons romands, répond à la forte demande du marché de l'emploi. Ce développement reflète l'engagement du département en faveur de la formation professionnelle supérieure. Celle-ci s'adresse aux titulaires d'un diplôme du secondaire II, nombreuses et nombreux à manifester un intérêt croissant pour cette filière dynamique et porteuse.

La formation, dispensée sur trois ans, permet d'obtenir un titre de degré tertiaire reconnu au niveau national. Actuellement, vingt étudiantes et étudiants sont admis chaque année dans chacun des trois degrés. Unique école romande spécialisée dans ce domaine, l'établissement s'attache à maintenir un cadre d'apprentissage qui permet un accompagnement à la fois attentif et structuré.

Un processus d'admission repensé pour la formation en éducation de l'enfance

Pour répondre à la pénurie de personnel éducatif en particulier dans le secteur de l'accueil préscolaire, le processus d'admission à l'Ecole supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance a été revu.

Les candidates et candidats (issus d'une filière généraliste, principalement de L'ECG), passeront désormais un examen de pré-admission, suivi d'un stage dans une structure d'accueil préscolaire. Les employeurs ou employeuses pourront ainsi accueillir, pour les 800 heures d'expériences pratiques préalables, des candidates et candidats déjà engagés dans la formation.

Ce nouveau cadre vise à renforcer le recrutement des jeunes, à sécuriser leur parcours et à répondre aux besoins du secteur de la petite enfance. Il s'inscrit dans une volonté plus large de revaloriser un métier essentiel mais peu reconnu, tout en assurant un encadrement de qualité dans les structures d'accueil préscolaire.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

CONDITIONS FAVORABLES D'INTÉGRATION

Une septantaine d'élèves supplémentaires entreront cette année en enseignement spécialisé, portant l'effectif à plus de 2'300 élèves. Le DIP poursuit son action pour offrir des conditions favorables à la scolarisation, à l'intégration et au bon développement des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ou en situation de handicap (BEPH).

Développement des CLI

Dans un contexte où le nombre d'enfants identifiés avec ce type de besoins ne cesse d'augmenter, le DIP agit à plusieurs niveaux : il développe les dispositifs visant à permettre au plus grand nombre d'élèves de débiter et poursuivre leur scolarité au sein de l'école de quartier, par exemple en déployant la co-intervention dans les classes régulières de 1P-2P ou en ouvrant de nouvelles classes intégrées (CLI) en collaboration avec les communes comme cette année à l'école primaire de Satigny. En outre, au sein des CLI, le DIP renforce la dotation en personnel afin de pouvoir accueillir des élèves avec des besoins importants qui auraient auparavant été plutôt scolarisés en école de pédagogie spécialisée (ECPS).

Aménagements et adaptations

Cette rentrée, le département clarifiera également les possibilités de recours aux aménagements et aux adaptations du programme scolaire (voir p.31). Il s'agit de favoriser des parcours scolaires flexibles pour offrir les meilleures chances de progression à l'élève, avec un projet scolaire qui peut évoluer et s'adapter temporairement ou durablement, en fonction des phases de développement et d'apprentissage de l'enfant, au sein de l'enseignement régulier ou spécialisé, en permettant de passer de l'un à l'autre si besoin sans figer définitivement une orientation.

Formation continue

Pour accompagner ce mouvement en faveur d'une école de proximité ouverte à tous les élèves et à la diversité des parcours scolaires, le DIP renforce l'offre de formation continue et l'accompagnement des professionnelles et professionnels au sein des écoles.

RENFORCEMENT DU PLAN D'ÉTUDE ROMAND (PER)

Au niveau pédagogique, le DIP renforce l'application du plan d'étude romand (PER) au sein de l'enseignement spécialisé, pour permettre à tous les élèves du canton de suivre le même programme scolaire, en l'adaptant si nécessaire aux compétences et capacités de chaque enfant. Initié depuis plus de deux ans, cet objectif sera déployé cette année dans toutes les classes des écoles de pédagogie spécialisé.

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS

Afin d'offrir des conditions de scolarisation favorables pour les élèves dont les troubles et besoins sont plus sévères, le DIP a engagé des démarches pour rénover certains bâtiments vétustes et il pose des jalons pour construire et intégrer des écoles de pédagogie spécialisée (ECPS) directement au sein ou à proximité des écoles régulières.

PROJETS TRANSVERSAUX

De l'école primaire à la fin du secondaire II

ÉDUCATION NUMÉRIQUE : NOUVEAUX MOYENS D'ENSEIGNEMENTS ET MISES À JOUR

Un nouveau manuel d'Éducation numérique pour les classes de 5P et 6P, contribuant au développement d'une approche critique de l'information, à la compréhension des fondements de l'informatique et à la prévention des risques liés au numérique, sera introduit à la rentrée.

Au CO, une mise à jour des manuels d'Informatique de 9^{ème} et de Sciences appliquées de 10^{ème}, comprenant des activités sur le fonctionnement, les potentialités et les limites de l'intelligence artificielle (IA), sera proposée.

Cette rentrée verra également l'introduction d'un manuel d'Éducation aux médias et à l'image en 11^{ème} (en phase test), développant la capacité des élèves à s'informer de manière éclairée dans une société en mutation et comportant un volet de prévention (consommation, droits, protection des données), dans une perspective d'éducation à la citoyenneté numérique.

Par ailleurs, à l'ESII, cette discipline sera intégrée dans plusieurs cours en insistant sur la recherche documentaire, la fiabilité des sources, et la formation des enseignantes et enseignants via des cycles de formation sur l'IA.

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : FORMATION DES PROFESSIONNELLES ET DES PROFESSIONNELS

Dans cette dynamique, le service écoles-médias du DIP prend activement part aux évolutions pédagogiques liées au numérique, en proposant aux enseignantes et enseignants de tous degrés des formations adaptées. En présentiel ou en ligne, ces formations visent à mieux comprendre le fonctionnement des outils d'intelligence artificielle, à en envisager des usages pédagogiques, mais aussi à en débattre collectivement. Elles prennent des formes diverses : ateliers thématiques, modules numériques ou encore échanges informels au sein du Club IA, un espace pensé pour partager des pratiques, des questionnements.

DISPOSITIF SPORT-ART-ÉTUDES

Avec 80 places supplémentaires cette année, ce sont près de 940 élèves qui peuvent bénéficier des prestations du dispositif à la rentrée 2025 : 100 élèves à l'enseignement primaire, 440 élèves au cycle d'orientation et 400 élèves, apprenties et apprentis au niveau de l'enseignement secondaire II.

Pour les filières gymnasiale et de l'ECG, ce sont 17 classes spécifiques SAE qui sont ouvertes cette année, permettant aux élèves concernés de bénéficier d'un aménagement de leur horaire scolaire libérant 4 après-midis par semaine. En parallèle et afin de répondre à d'autres besoins et contraintes des talents artistiques et sportifs, ce sont près de 150 jeunes qui bénéficient de mesures individuelles au Collège, à l'ECG et dans les formations professionnelles. Ce système prévoit un aménagement individuel des horaires de formation qui tient compte des entraînements sportifs ou de la pratique artistique.

Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux jeunes talents de concilier une formation scolaire ou professionnelle et une pratique artistique ou sportive de haut niveau. Par un accompagnement adapté des élèves, apprenties et apprentis, le dispositif SAE aide à un équilibre de vie notamment en offrant davantage de temps pour la pratique artistique ou sportive, le travail scolaire ou la récupération. Les critères pour intégrer le dispositif SAE sont établis en collaboration avec les associations sportives et les écoles d'enseignement artistique accréditées par le DIP.

PARCOURS SANTÉ DE L'ÉLÈVE

Rester en bonne santé mentale au primaire, au CO et à l' ESII

Plusieurs tests pilotes vont être réalisés dès la rentrée 2025 afin d'identifier et promouvoir les supports pédagogiques pour travailler, pendant le temps scolaire, sur le maintien en bonne santé mentale et sur la gestion du stress. Préserver la santé mentale des jeunes est une autre priorité inscrite dans la feuille de route 2023-2028 du Conseil d'État.

Parmi ces projets :

- *Tina et Toni* est un projet qui vise à développer les compétences psychosociales chez les enfants de 4 à 6 ans.
- Le programme *MindMatters* s'adresse lui aux élèves du cycle d'orientation (11 à 15 ans). Son objectif est de promouvoir la santé mentale et de prévenir le mal-être scolaire.
- *MoMento Suisse* contribue au développement de la pleine conscience, à la régulation émotionnelle et au bien-être des jeunes. Il s'adresse aux élèves de l'école primaire, du cycle d'orientation et du secondaire II.
- *Hors-piste* intervient quant à lui pour prévenir les troubles anxieux et renforcer les compétences de vie des élèves. Ce dispositif s'adresse aux niveaux EP, CO et ESII.
- Enfin le programme *Imagine* entend favoriser l'expression de soi, la confiance en soi et la cohésion de groupe par le théâtre d'improvisation. Il concerne les élèves du cycle d'orientation.

Déploiement de nouveaux cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle

Les cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle visent à protéger, informer et accompagner les élèves dans le respect de leur développement. Une attention particulière est portée à la cohérence de l'évolution du parcours et son adéquation au niveau scolaire.

Les cours répondent aux objectifs du PER – notamment la formation générale, mathématiques et sciences de la nature, sciences humaines et sociales.

Dès cette rentrée 2025, un nouveau cours « consommations et relations » sera déployé pour les classes de 11^{ème}. Ce cours est axé sur la prévention et la réduction des risques des consommations avec ou sans substance.

Dans une volonté d'uniformisation et d'équité entre les filières, toutes les classes de première année du secondaire II bénéficieront, dès la rentrée 2025, de quatre périodes de cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle, contre deux dans certaines filières jusqu'à présent.

Enfin, un nouveau cours à l'attention des classes de 7P sera lancé en phase pilote à l'automne 2025, « Histoire de la vie/Que se passe-t-il ? ». Il sera axé principalement sur les changements liés à la puberté.

Renforcement des séances d'informations aux parents

Initialement proposées aux parents des élèves de 4P, les séances d'informations aux parents ont été étendues aux parents des 6P lors de l'année scolaire précédente. Dès la rentrée 2025, ce dispositif est renforcé avec l'ajout de séances pour les parents des 8P. Ces séances ont lieu en début d'année scolaire et proposent aux parents qui le souhaitent de se renseigner sur les contenus et objectifs des cours d'éducation à la vie affective et à la santé sexuelle.

UNE DIRECTIVE CLARIFIÉE POUR MIEUX ACCOMPAGNER LES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS

Cette nouvelle directive se concentre désormais sur les aménagements formels, c'est-à-dire l'aménagement de la forme du travail demandé aux élèves, sans modifier le niveau d'exigence de l'enseignement. Cela s'inscrit dans l'objectif d'une école visant à développer les compétences et connaissances de tous les élèves.

Ces aménagements peuvent par exemple inclure le fait d'accorder plus de temps pour réaliser une évaluation (au maximum un tiers du temps prévu en plus), utiliser des outils spécifiques (comme des logiciels ou du matériel numérique), ou encore adapter la présentation des supports, par exemple en agrandissant un document. Ils nécessitent, dans tous les cas, une attestation émise par une ou un spécialiste.

Outre ces aménagements formels, il existe de nombreuses mesures de soutien qui ne nécessitent pas d'attestation d'un thérapeute spécialisé et qui restent à disposition de tous les élèves. Ces mesures, précisées dans les textes propres à chaque direction générale, peuvent par exemple être : un accompagnement hors temps de classe, une scolarisation en classe d'accueil, un temps de travail adapté pour les élèves bénéficiant du dispositif sport-art-études, un tutorat individualisé, l'organisation d'études surveillées etc.

La rédaction de cette directive a permis de clarifier son périmètre : elle vise donc les élèves à besoins éducatifs particuliers attestés par un spécialiste. Les autres mesures de soutien pédagogique n'exigeant pas une attestation sont mises en œuvre de manière spécifique dans chaque degré d'enseignement. Elles sont décrites dans des textes propres à chaque direction générale. Élaborée en concertation avec des représentants de parents, d'enseignantes et enseignants et de directions, cette nouvelle version fera l'objet d'un suivi tout au long de l'année scolaire 2025-2026 afin d'accompagner sa mise en œuvre. Par ailleurs des informations complémentaires destinées aux élèves à besoins éducatifs particuliers, à leurs parents, au corps enseignant et aux autres acteurs du monde scolaire sont également disponibles sur le site *Cap Intégration*.

Conditions chiffrées de la rentrée 2025

APERÇU GLOBAL

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

OFPC

MIGRATION

EFFECTIFS D'ÉLÈVES

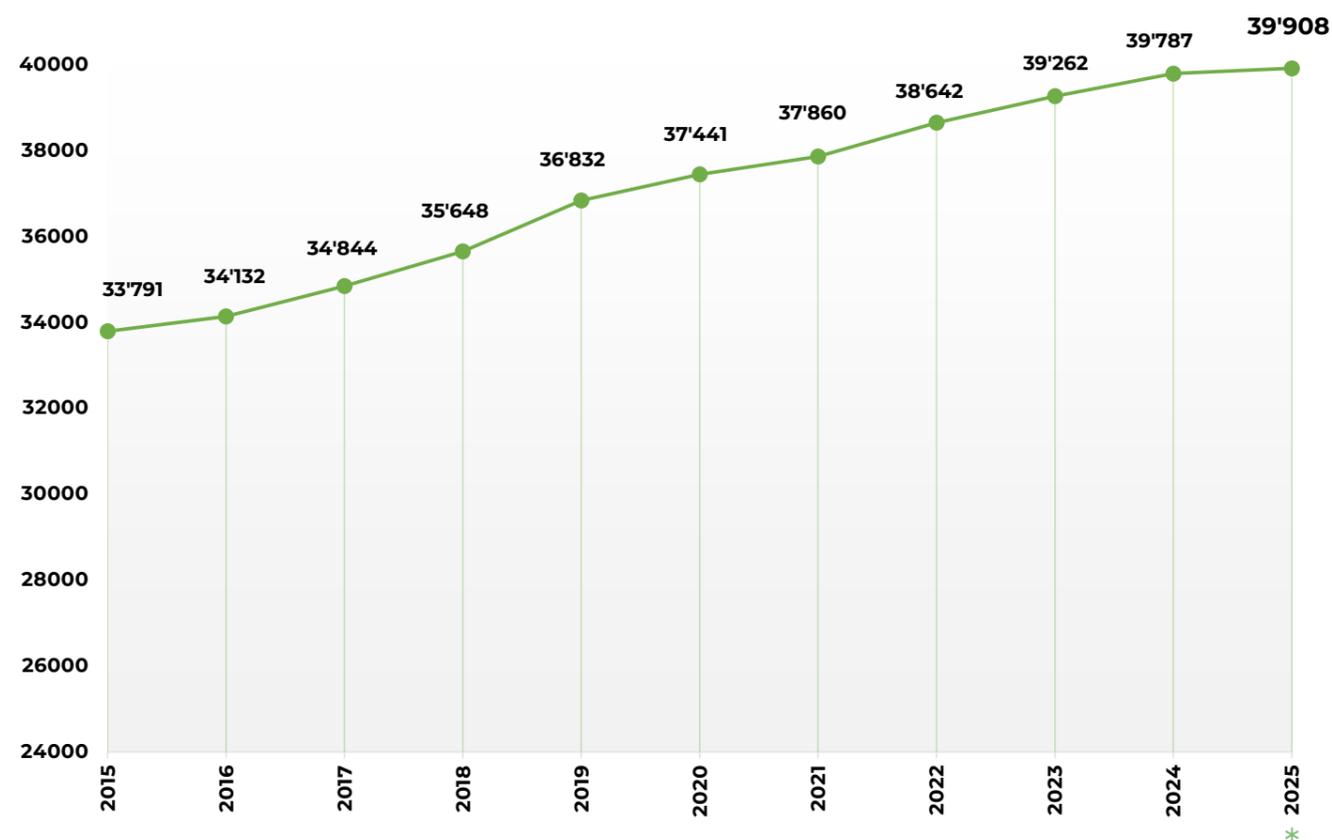
	Effectifs observés au 15.11.24	Prévisions R25 Réalisées au S1 2025	Écarts
Effectifs EP	39'787	39'908	+121
Effectifs CO	14'543	14'841	+298
Effectifs ESII	26'069	26'930	+861
Effectifs OMP	2'246	2'317	+71
TOTAL	82'645	83'996	+1351

EFFECTIFS DU PERSONNEL ENSEIGNANT & DU PERSONNEL OMP

	EP	CO	ESII	OMP	OCEJ
Nouveaux engagements à R25 du personnel enseignant	160	102	151	29	4
TOTAL du personnel enseignant DIP	3'181	1'799	2'826	436	26
Éducatrices et éducateurs OMP*	-	-	-	472	-
Assistants et assistantes socio-éducatifs OMP*	-	-	-	27	-

* Ce personnel travaille au sein de l'OMP mais est aussi partiellement affecté dans les différentes filières de formation du département

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - CROISSANCE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES



2024-2025 + 121 élèves

*Prévisions

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - EFFECTIFS D'ÉLÈVES

	Effectifs observés au 15.11.24	Prévisions R25 Réalisées au S1 2025	Écarts
Élèves	39'787	39'908	+121
Moyenne du nombre d'élèves par classe	20.02	19.85	- 0.17
Taux d'encadrement*	16.08	15.95	- 0.13

Structures :

- 59 établissements de l'enseignement primaire soit 167 écoles
- École climatique et foyer de Boveau (VD)

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - EFFECTIFS D'ÉLÈVES EN CO-INTERVENTION

	2024			2025		
	TOTAL	Co-intervention	%	TOTAL	Co-intervention	%
Élèves	9726	1510	15.5%	9434	2811	29.8%
Classes	508	79	15.6%	503	145	28.8%
Établissements	59	46	78%	59	54	92%

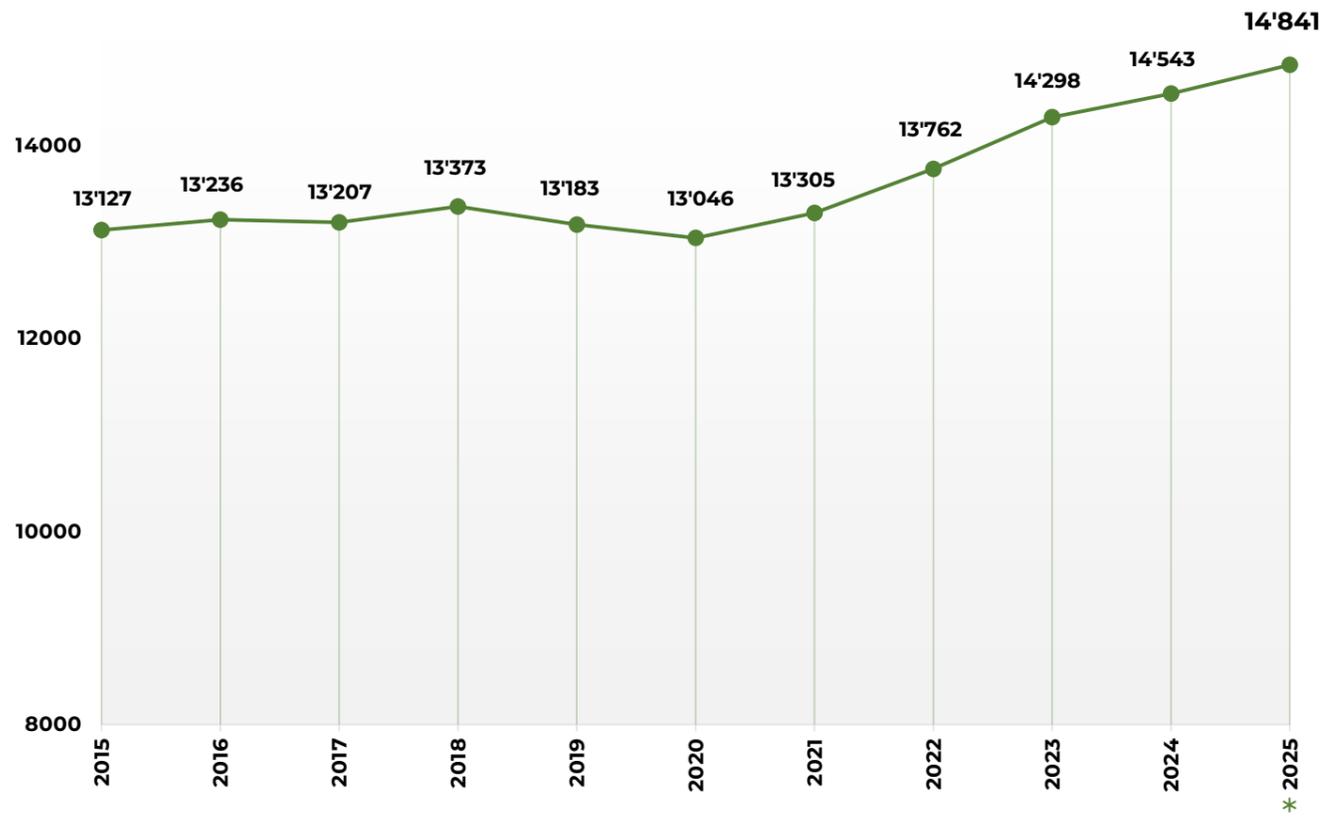
	2024	2025
Total des élèves reconnus avec des besoins plus importants	103 (1P)	237 (1P-2P)
<ul style="list-style-type: none"> • Dont élèves qui auraient été orientés en enseignement spécialisé avant l'introduction de la co-intervention 	23	14 (11 en 1P et 3 en 2P)

Le dispositif de co-intervention est pris en charge par :

- Personnel éducatif Astural dans 70 écoles / 93 classes
- Personnel éducatif Fondation Ensemble dans 2 écoles / 3 classes
- Personnel enseignant régulier dans 33 écoles / 42 écoles
- Personnel enseignant spécialisé dans 7 écoles / 7 classes

*Le taux d'encadrement pédagogique à l'EP est calculé en divisant le nombre d'élèves par les ETP, hors classes d'accueil et ressources spécifiques pour l'école Boveau.

CYCLE D'ORIENTATION - CROISSANCE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES



2024-2025 + 298 élèves

*Prévisions

CYCLE D'ORIENTATION - EFFECTIFS D'ÉLÈVES

	Effectifs observés au 15.11.24	Prévisions R25 Réalisées au 31 2025	Écarts
Élèves	14'543	14'841	+298
Moyenne du nombre d'élèves par classe	19.4	18.6	-0.8
Taux d'encadrement* (hors classes d'accueil)	10.76	10.21	-0.55

*Le taux d'encadrement au CO est calculé en divisant le nombre d'élèves prévus par le SRED à 6 mois (sans les élèves de classe d'accueil) par le nombre d'ETP (sans les ETP pour les classes d'accueil et les allocations spécifiques).

CYCLE D'ORIENTATION - MOYENNE D'ÉLÈVES PAR CLASSE

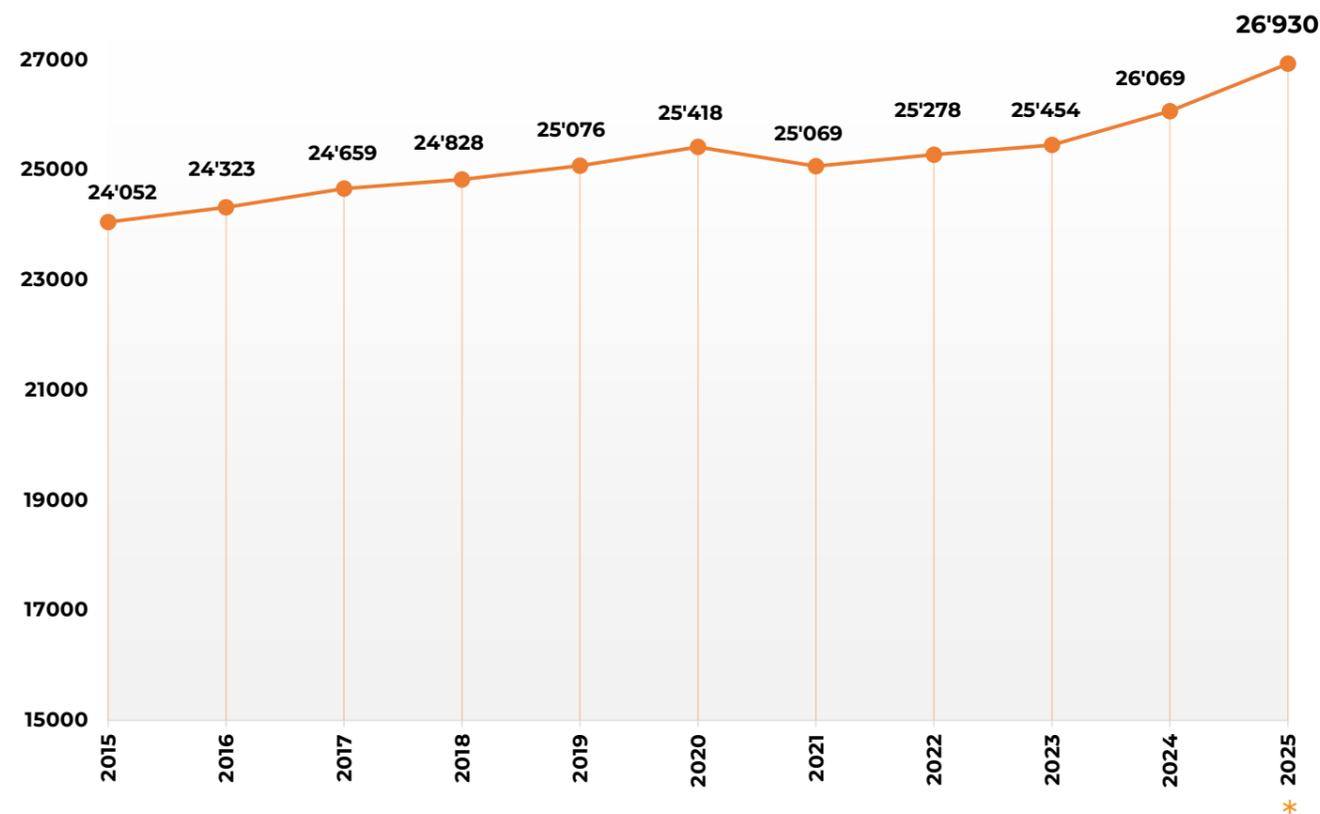
hors classes d'accueil et classes «mixtes»*

	9e		10e		11e	
	2024	2025	2024	2025	2024	2025
R3 / LS	21.8	21.7	22.4	22.3	22.9	23.0
R2 / LC	16.8	16.1	16.6	16.4	16.6	16.3
R1 / CT	12.7	12.8	12.4	13.0	12.1	11.8

*Maxima prévus :

- Classes-atelier et classes d'accueil : 12 élèves
- Regroupement 1 et section CT : 14 élèves
- Regroupement 2 et section LC : 18 élèves
- Regroupement 3 et section LS : 24 élèves

ESII - CROISSANCE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES



2024-2025 + 861 élèves

*Prévisions

ESII & TERTIAIRE B - ÉTABLISSEMENTS

dont 4 établissements mixtes

Collèges dont le collège pour adultes	11
ECG dont l'ECG pour adultes à Jean-Piaget	6
Écoles du centre de formation professionnelle commerce, dont l'espace entreprise	6
Centres de formation professionnelle hors commerce (arts, construction, nature-environnement, santé, service-hôtellerie-restauration, social et technique)	7
Établissements de la transition professionnelle (CFPP, ACCES II, parcours individualisés)	3

ESII - RÉPARTITION DES ÉLÈVES PAR FILIÈRES

	Effectifs observés au 15.11.24	Prévisions R25 Réalisées au S1 2025	Écarts
EFFECTIFS ESII*	26'069	26'930	+861
TRANSITIONS	2'494, dont :	2'631, dont :	+137
• ACCESII	1'368	1'470	+102
• CFPP	375	381	+6
• Parcours Individualisés	367	369	+2
• Préparatoires (ECG/EC)	260	275	+15
• Autres (prépa-pro, stages d'insertion prof.)	124	136	+12
COLLÈGE DE GENÈVE*	8'811	9'138	+327
ECOLE DE CULTURE GÉNÉRALE*	4'316	4'412	+96
FORMATION PROFESSIONNELLE	9'664** dont :	9'958** dont :	+294
• Commerce duale	1'653	1'637	-16
• Commerce plein-temps	2'533	2'683	+150
• Hors commerce duale	3'708	3'815	+107
• Hors commerce plein-temps	1'770	1'823	+53
STAGE MPI (3+1)	96	105	+9
TERTIAIRE B	688	686	-2

*Y compris adultes (ECG A + Copad)

**Les contrats d'apprentissages duaux ne sont pas tous signés. L'effectif de la formation professionnelle évoluera à la hausse d'ici fin septembre

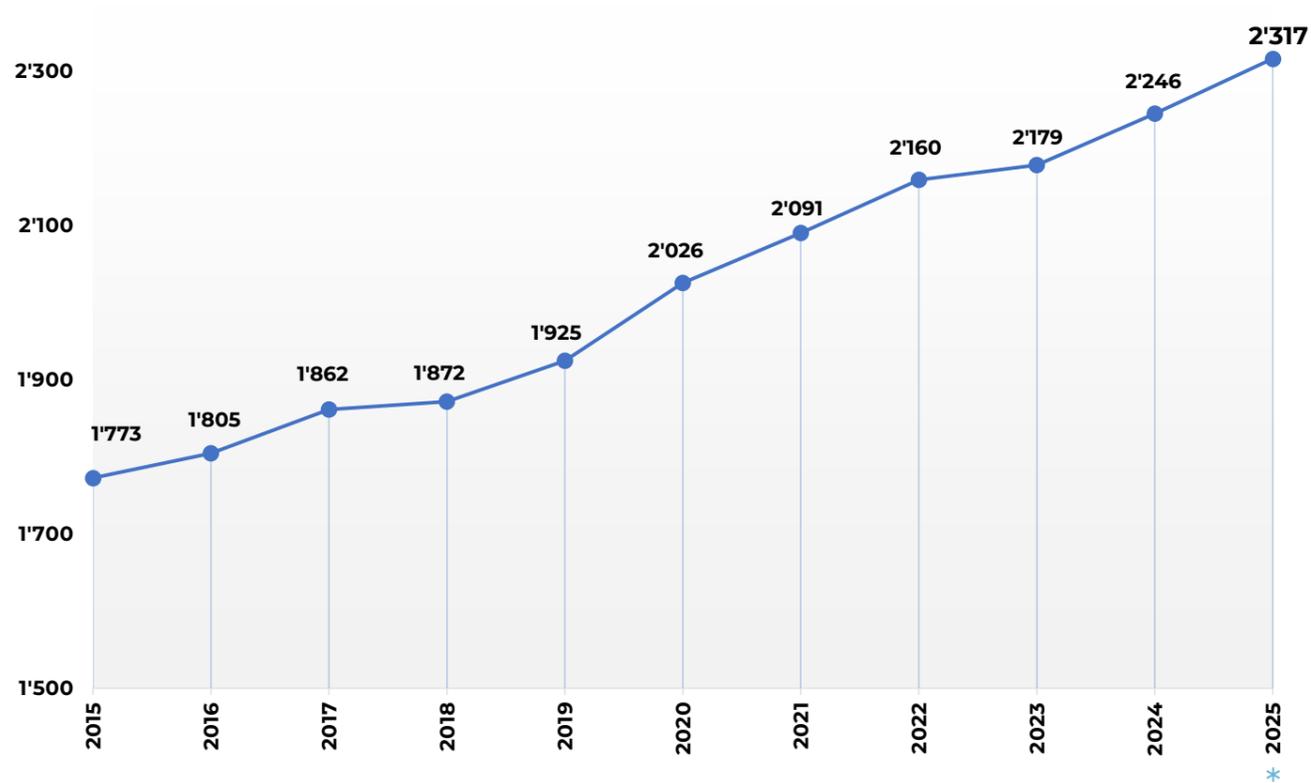
ESII - NOMBRE D'ÉLÈVES-APPRENTIS PAR ETP D'ENSEIGNEMENT*

(Taux d'encadrement par filières)

	2024	2025
Formation gymnasiale	12.72	12.77
Formation en ECG	14.51	14.58
Formation professionnelle plein-temps	9.51	9.89
Formation professionnelle duale	24.84	21.15
Accueil des élèves allophones et accompagnement à la formation	11.84	10.85

*Le taux d'encadrement indique le nombre moyen d'élèves par équivalent temps plein (ETP) d'enseignant. Il varie selon les types de formation dans l'enseignement secondaire II, en raison de modalités pédagogiques différenciées (enseignement en groupes, ateliers, suivi individualisé, etc.). Cette diversité ne se reflète pas entièrement dans le taux d'encadrement moyen indiqué. Le nombre d'apprentis en formation duale augmentera encore d'ici fin septembre, alors que le nombre d'élèves au collège et à l'ECG baissera d'ici là. Les taux d'encadrement ci-dessus évolueront en fonction.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - CROISSANCE DES EFFECTIFS D'ÉLÈVES



2024-2025 + 71 élèves

*Prévisions

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - EFFECTIFS D'ÉLÈVES

Effectifs observés au 15.11.24	Prévisions R25 Réalisées au S1 2025	Écarts
2'246	2'317	+71

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - EFFECTIFS D'ÉLÈVES PAR TYPOLOGIE DE STRUCTURES

	Classes intégrées		Écoles de pédagogie spécialisée		Ecole d'orientation et de formation pratique (secondaire I)	Écoles de formation préprofessionnelle (secondaire II)
	Hétérogènes	Renforcées	Hétérogènes	Renforcées		
2024	674	346	499	401	50	286
2025	646	414	467	439	59	294

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - NOMBRE DE STRUCTURES

	Classes intégrées		Écoles de pédagogie spécialisée		Ecole d'orientation et de formation pratique (secondaire I)	Écoles de formation préprofessionnelle (secondaire II)
	Hétérogènes	Renforcées	Hétérogènes	Renforcées		
2024	30	23	30	33	1	7
2025	28	27	28	35	1	7

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ - AUTRES DISPOSITIFS

- École à l'hôpital
- École à la Clairière
- Centre de compétence en surdit 
- Centre de compétence pour d ficits visuels

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

	À MI-AOÛT			À FIN OCTOBRE		
	CFC	AFP	TOTAL	CFC	AFP	TOTAL
2020	1'560	176	1'736	2'100	258	2'358
2021	1'653	210	1'863	2'059	279	2'338
2022	1'730	246	1'976	2'060	287	2'374
2023	1'866	212	2'078	2'280	290	2'570
2024	1'853	165	2'018	2'249	233	2'482
2025	1'839	170	2'009	-	-	-

MIGRATION – EFFECTIFS D'ÉLÈVES

	NOV. 2021	NOV. 2022	NOV. 2023	NOV. 2024	FIN JUIN 2025
PRIMAIRE	527	1070	1207	1161	1248
CO	415	621	712	732	813
ESII	596	866	1241	1464	1568
SPÉCIALISÉ	17	25	42	60	62
TOTAL*	1555	2582	3202	3417	3691
*Dont élèves venant d'Ukraine	-	711	835	992	1030

